

COMMENT ÇA SE PASSE

On finance vos actions bien-être. Vous ne payez **que si ça marche**.

Votre prestataire vous propose une solution bien-être. CIMES se charge de la faire financer par les aides existantes — sans que vous ayez la moindre démarche à gérer.

1 Le premier échange Gratuit · sans engagement

On étudie ensemble votre projet et on identifie les aides mobilisables pour votre entreprise. À ce stade, vous ne vous engagez à rien.

2 Le montage du dossier

CIMES assemble votre dossier auprès des bons financeurs — OPCO, CARSAT, mutuelle, prévoyance, dispositifs régionaux. Vous n'avez aucune paperasse à remplir.

3 L'obtention du financement

On dépose les demandes et on suit chaque organisme jusqu'à l'accord. Le financement peut couvrir jusqu'à 100 % du coût de la prestation.

4 Le versement

La subvention arrive directement sur le compte de votre entreprise. Zéro avance de trésorerie de votre part.

5 La mise en place

Vos actions bien-être démarrent, financées. Vos équipes en profitent, vous en mesurez les effets.

✦ Et notre rémunération dans tout ça ?

Un simple honoraire, **uniquement si nous obtenons un financement**. Pas de résultat, pas d'honoraire. Vous ne prenez aucun risque financier.



Sans engagement



Zéro avance de
trésorerie



Rémunérés au
résultat

Prêt à lancer votre
recherche de financement ? **Parlons-en.**

Guillaume Duterne — CIMES
contact@cimes-solutions.com · 07 77 97 00 66
cimes-solutions.com